

Compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial

Exercice 2025



SOMMAIRE

Préambule.....	p.03
I. Description générale sur l'exercice des droits de vote.....	p.04
a. Rappel du périmètre de vote.....	p.04
b. Analyse des résolutions	p.04
c. Organisation de l'exercice du droit de vote.....	p.05
II. Bilan des votes en Assemblée Générale sur l'exercice 2025.....	p.05
a. Votes relatifs aux titres cotés sur un marché réglementé.....	p.05
b. Votes relatifs aux titres non cotés	p.05
c. Dérogation à la politique de vote	p.06
d. Situations de conflits d'intérêts.....	p.06
III. Bilan sur la coopération avec les autres actionnaires	p.06
IV. Bilan du dialogue avec les participations détenues.....	p.07
V. Bilan du dialogue avec les parties prenantes.....	p.08
Disclaimer.....	p.09

Préambule

SWEN Capital Partners est une société de gestion française animée par la volonté de créer de la valeur durable en intégrant pleinement les critères environnementaux, sociétaux, ou de gouvernance (ESG) dans toute action d'administration ou de gestion de portefeuille.

À travers l'engagement de femmes et d'hommes de conviction et de passion, SWEN Capital Partners est sans cesse à l'écoute de son écosystème pour proposer à ses clients des solutions qui répondent à leurs attentes de performances financières et extra-financières et contribuent à relever les défis d'aujourd'hui et de demain de nos sociétés.

SWEN Capital Partners, en tant qu'investisseur engagé, a identifié les valeurs et les marqueurs qui la guident dans son rôle d'actionnaire ou créancier, ainsi que vis-à-vis de son écosystème.

Sa politique d'engagement actionnarial a pour but de présenter les engagements de SWEN Capital Partners en tant qu'actionnaire ou créancier y compris au travers des modalités d'exercice des droits attachés aux participations qu'elle détient. Elle explique les raisons de l'engagement de SWEN Capital Partners et ses objectifs ainsi que les mesures menant à sa mise en application.

Ce compte rendu a été rédigé en application des dispositions prévues par les articles L.533-22 et R.533-16 du Code Monétaire Financier. Il vise à préciser les modalités de mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, notamment les modalités d'exercice des droits de vote sur l'exercice 2025.

Le présent compte rendu ne concerne que les investissements directs réalisés par SWEN Capital Partners. Il ne porte pas sur l'activité Multi-Stratégie. SWEN Capital Partners souscrit dans des fonds d'investissement en prenant en considération les critères ESG et en s'efforçant de promouvoir une logique d'investisseur responsable. Toutefois, SWEN Capital Partners n'exerce dans ces fonds qu'une influence indirecte et les sociétés de gestion partenaires prennent leurs décisions d'investissement et de gestion de manière indépendante. Elles publient leurs propres comptes rendus. Similairement, le présent compte rendu n'inclut pas les FIA gérés pour lesquels SWEN Capital Partners a délégué la gestion financière des participations ainsi que l'exercice des droits de vote attachés à des sociétés de gestion tierces. Les sociétés de gestion délégataires exercent les votes attachés conformément à leurs propres politiques et publient leurs propres comptes rendus.

I. Description générale sur l'exercice des droits de vote

a. Rappel du périmètre de vote

SWEN Capital Partners exerce les droits de vote attachés aux actions des émetteurs selon les critères ci-dessous :

- Pour les **titres cotés sur un marché réglementé**, SWEN Capital Partners exerce le vote lorsque :
 - Elle détient plus de 1% du capital ou des droits de vote, **et**
 - Le siège est situé en France et dans l'Union Européenne.
- Pour les **titres non cotés**, SWEN Capital Partners exerce les droits de vote attachés à ses participations sans seuil de détention ou limite géographique.

b. Analyse des résolutions

SWEN Capital Partners promeut les bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance, avec la conviction qu'elles sont déterminantes pour la croissance durable des entreprises, la création de valeur à long terme et le bénéfice de toutes les parties prenantes. SWEN Capital Partners cherche donc à favoriser l'émergence de structures de gouvernance transparentes, responsables et équilibrées. À travers sa politique de vote et ses démarches d'engagement actionnarial, SWEN Capital Partners s'engage auprès de ses participations dans le cadre d'une relation constructive et de long terme.

La mise en œuvre de la politique de vote de SWEN Capital Partners s'appuie sur la surveillance et l'analyse de chacune des résolutions qui sont proposées lors des assemblées générales d'actionnaires, en application des principes de base de la bonne gouvernance qui sont détaillés dans sa politique d'engagement actionnarial.

SWEN Capital Partners applique sa politique de vote de manière pragmatique, en tenant compte dans certains cas des caractéristiques spécifiques de chaque participation (secteur d'activité, réglementation nationale, principaux enjeux ESG, taille, structure actionnariale, circonstances économiques et financières, etc.).

c. Organisation de l'exercice du droit de vote

SWEN Capital Partners exerce ses droits de vote par différents canaux :

- En participant directement à l'assemblée générale, soit physiquement par le biais d'un collaborateur SWEN Capital Partners habilité, soit en donnant pouvoir au Président de la société ou exceptionnellement en donnant procuration à un tiers.
- Par correspondance.
- Pour les titres cotés, par l'intermédiaire de plateforme ISS-proxy voting services ou Broadbridge.

SWEN Capital Partners, dans le cadre de l'exercice des droits de vote attachés à ses participations, ne recourt pas à des conseillers en vote.

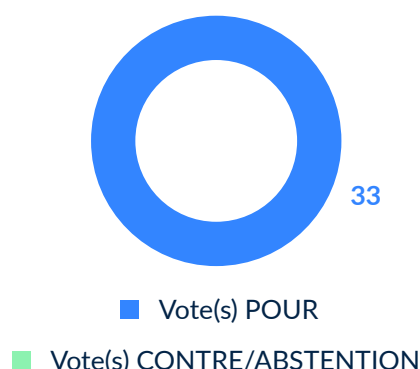
II. Bilan des votes en Assemblée Générale sur l'exercice 2025

Le présent bilan couvre les votes exercés par SWEN Capital Partners sur l'année 2025 conformément à son périmètre de vote.

a. Votes relatifs aux titres cotés sur un marché réglementé

Au 31/12/2025, SWEN CP détenait des droits de vote dans une société cotée. Sur l'exercice 2025, SWEN Capital Partners a voté lors de une assemblée générale. Les équipes de SWEN Capital Partners ont ainsi analysé 33 résolutions lors de cette assemblée, soit l'intégralité des résolutions soumises. Toutes les résolutions ont fait l'objet d'un vote favorable.

RÉPARTITION DES VOTES EXPRIMÉS
PAR RÉOLUTIONS ANALYSÉES

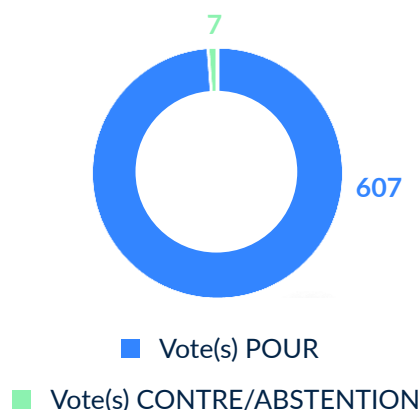


b. Votes relatifs aux titres non cotés

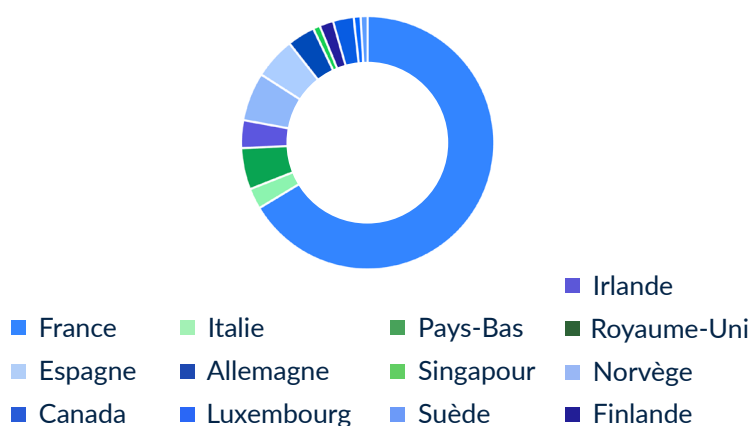
Pour rappel, pour les titres non cotés, SWEN Capital Partners exerce les droits attachés à ses participations sans seuil de détention ou limite géographique. Sur l'exercice 2025, SWEN Capital Partners a participé à 119 assemblées générales de sociétés non cotées détenues. Les équipes de SWEN Capital Partners ont ainsi analysé 614 résolutions, soit l'intégralité des résolutions soumises lors de ces 119 assemblées.

Le vote sur chaque résolution a été exprimé selon le schéma ci-dessous (à gauche) et dans les pays suivants (à droite) :

RÉPARTITION DES VOTES EXPRIMÉS
PAR RÉOLUTIONS ANALYSÉES



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE
DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EN 2025



c. Dérogation à la politique de vote

Au cours de l'année 2025, SWEN Capital Partners a voté conformément aux principes définis dans sa politique de vote. Aucun vote n'a été exercé en dérogation de ses principes.

d. Situations de conflits d'intérêts

Les situations de conflits d'intérêts potentiels pouvant ressortir de l'exercice du droit de vote sont encadrées par les procédures internes de SWEN Capital Partners, notamment sa politique de vote ainsi que dans sa politique de prévention et gestion des conflits d'intérêts (cf. www.swen-cp.fr/category/documents-reglementaires). Au cours de l'année 2025, SWEN Capital Partners n'a pas détecté de conflit d'intérêts potentiel dans le cadre de l'exercice des droits de vote en assemblées générales.

III. Bilan sur la coopération avec les autres actionnaires

Sur l'exercice 2025, la coopération avec les autres actionnaires /co-investisseurs des participations détenues par SWEN Capital Partners s'est faite notamment par :

- La participation de SWEN Capital Partners à plusieurs comités consultatifs, conseils d'administration, conseils de surveillance dont SWEN Capital Partners est membre.
- Les informations périodiques (financières et extra-financières) communiquées à SWEN Capital Partners.
- L'intégration de clauses spécifiques, notamment ESG, lors des investissements réalisés par SWEN Capital Partners aux côtés d'autres actionnaires/co-investisseurs.
- L'échange avec d'autres actionnaires / co-investisseurs autour des enjeux ESG des participations détenues, en vue de réaliser un engagement.
- Lesuividescontroverses.Cesuiviestmatérialisépar la formalisation de plusieurs rapports transmis aux porteurs des fonds concernés par ce dispositif et aux mandants. Sur l'exercice 2025, 15 controverses significatives ont donné lieu à un échange avec les sociétés de gestion ou les dirigeants des sociétés détenues concernées. Aucune controverse grave n'a été identifiée, aucune communication exceptionnelle supplémentaire auprès des porteurs de fonds concernés n'a donc été réalisée.



IV. Bilan du dialogue avec les participations détenues

Dans le cadre de ses investissements (directs ou indirects), SWEN Capital Partners s'applique à maintenir un dialogue régulier avec les sociétés de gestion des fonds sous-jacents et avec les sociétés dans lesquelles elle a investi. Sur l'exercice 2025, ce dialogue s'est fait notamment via :

1 - La campagne 2024-2025 des questionnaires ESG, avec un taux de réponse de :

- 79% pour les sociétés de gestion ;
- 81% pour les fonds sous-jacents ;
- 64% pour les sociétés détenues directement et en transparence.

2 - L'organisation de sessions feedback ESG avec les gérants des fonds sous-jacents (investissements indirects). Ce feedback consiste à leur partager notre analyse des points forts et des axes d'amélioration identifiés lors de l'examen de leur approche ESG, ainsi que les pratiques de notre benchmark constitué de plus 150 sociétés de gestion. En 2025, dix-huit GPs ont ainsi bénéficié d'un retour formalisé à l'issue de la campagne de collecte de données ESG annuelle, et onze GPs ont aussi ainsi bénéficié d'un retour formalisé à l'issue des Due Diligence menées dans l'année. Ces retours couvrent 58% des 19 opérations primaires examinées en comité au cours de l'année. L'objectif de Mission 2025, qui visait à formaliser des feedbacks pour au moins 50 % des opérations primaires, a ainsi été pleinement atteint.

3 - La discussion systématique avec les participations du fonds Blue Ocean pour définir des indicateurs d'impact pertinents et mesurables et des objectifs d'impact associés à ces indicateurs (auxquels l'attribution du carried interest du fonds est partiellement indexé) qui sont ensuite présentés pour validation en Comité de Gouvernance de l'Impact. Sur l'exercice 2025, ont été présentés en Comité de Gouvernance de l'Impact les indicateurs d'impact pour le *carried interest* et objectifs associés de 6 investissements réalisés par le fonds.

4 - Des échanges dédiés avec certaines participations détenues en direct ou en co-investissement afin de leur restituer le résultat des analyses ESG réalisées par l'équipe ESG et/ou d'échanger avec elles sur leur démarche RSE dans une approche d'accompagnement.

- a. En 2025, 14 participations ont été concernées par ces échanges sur les différentes gammes de fonds investissant en direct ou en co-investissement, gérés par SWEN Capital Partners.
 - b. Parmi ces participations, 3 ont bénéficié d'un accompagnement conjoint de SWEN Capital Partners et de cabinets de conseil externes :
- Une participation du fonds SWIFT 2 a été accompagnée par SWEN Capital Partners aux côtés d'un cabinet spécialisé dans la mise en œuvre de plans de transition énergétique, climatique, agroécologique et alimentaire. Cette mission vise à améliorer la prise en compte des risques climatiques pesant sur les intrants de l'entreprise et à définir des mesures d'adaptation appropriées.
 - Une société a été intégrée à un projet collaboratif avec plusieurs sociétés de gestion et Carbon Cutter pour la mesure de son empreinte carbone et l'élaboration d'un premier plan d'actions de décarbonation.
 - Enfin, dans le cadre d'une mission de conseil menée en 2025 par un cabinet spécialisé en charge de refondre le calcul d'impact (dont émissions de GES évitées) pour la gamme de fonds SWIFT, un calculateur d'impact dédié à une entreprise du portefeuille a été cocréé avec celle-ci et lui a été fourni pour qu'elle puisse l'utiliser annuellement.

V. Bilan du dialogue avec les parties prenantes

Dans le cadre de ses activités, SWEN Capital Partners apporte une attention particulière aux différentes parties prenantes de son écosystème mais aussi à celles qui sont propres à chacun de ses investissements.

Sur l'exercice 2025, le dialogue avec l'écosystème et les parties prenantes s'est fait notamment via :

- Les différents rapports périodiques d'informations financières et extra-financières destinées aux clients de SWEN Capital Partners ;
- Le suivi des controverses : cf. partie III ;
- La participation de SWEN Capital Partners à des initiatives de place telles que décrit ci-dessous.

SWEN Capital Partners est activement impliquée dans plusieurs initiatives, en France et à l'international, afin de contribuer à développer des méthodes et outils communs au profit d'une finance durable.

SWEN Capital Partners est ainsi membre de plusieurs groupes de travail France Invest : data ESG (coordinateur du Groupe de Travail dédié), biodiversité, réglementation, décarbonation, impact. Par ailleurs, SWEN Capital Partners est fortement impliquée auprès de l'Institut de la Finance Durable et a été à ce titre signataire de sa « Charte d'Impact Investisseur » pour son premier fonds à impact.

Sur les enjeux Nature, SWEN Capital Partners participe depuis janvier 2016 au sein de l'initiative Climat International et est également membre de la Finance for Biodiversity Foundation depuis 2022.

SWEN Capital Partners est signataire des PRI depuis le 10 mars 2015, et est également membre des initiatives suivantes :

- Participation aux groupes de travail de l'ESG Committee d'**Invest Europe**, l'association professionnelle européenne du Private Equity ;
- Membre utilisateur puis actionnaire de l'initiative **NEC** (Net Environmental Contribution), un indicateur qui mesure le niveau de contribution des activités économiques à la transition écologique en attribuant un score sur une échelle de -100% à +100% ;
- Partenariat scientifique avec **l'Ifremer** (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer) dans le cadre du fonds Blue Ocean ;
- SWEN Capital Partners a aussi co-fondé et est membre du comité de pilotage de **1000 Ocean Startups**, une coalition rassemblant des acteurs de l'écosystème de l'océan. En juin 2022, 1000 Ocean Startups a lancé le « Ocean Impact Navigator », un nouveau cadre de mesure de l'impact open-source afin d'harmoniser et renforcer la mesure d'impact sur les innovations liées à l'océan ;
- Membre de l'initiative **World Energy Council** et signataire de l'initiative **Hydrogène Global**.

Pour finir, SWEN Capital Partners a renforcé son engagement en devenant signataire de la NZAM en juin 2023. En ligne avec ses engagements, SWEN Capital Partners a fixé en 2024 des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030¹.

¹ Le détail des engagements et du cadre méthodologique associé est intégré dans les rapports annuels Article 29 LEC disponibles sur le site internet de SWEN Capital Partners

Disclaimer

DOCUMENT D'INFORMATION NON CONTRACTUEL

Ce document ne revêt aucun caractère contractuel ou promotionnel, les informations qu'il contient ne sont fournies qu'à titre indicatif conformément aux articles **L. 533-22 et R. 533-16** du Code Monétaire et Financier.

Les informations fournies dans ce document reflètent la politique d'engagement actionnarial y compris la politique d'exercice des droits de vote menée par SWEN Capital Partners au cours de l'année concernée par le présent document et ne sauraient préjuger de la politique qui sera suivie les années suivantes, qui est mise à jour chaque année.

Ce document ne constitue en rien un conseil ou une recommandation personnalisée, une offre d'achat, de vente ou de souscription d'instruments financiers, ni une offre de commercialisation d'OPC ou de services financiers.

Toute reproduction partielle ou totale et toute utilisation de l'information figurant dans ce document sont interdites sans autorisation écrite préalable de SWEN Capital Partners. Aucune exploitation commerciale même partielle des données qui sont présentées dans ce document ne pourra être effectuée sans l'accord préalable de SWEN Capital Partners. SWEN Capital Partners décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans le présent document et des conséquences qui pourraient en découler. Toute reproduction, utilisation ou exploitation non autorisée de ces informations engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites.



S.A. au capital de 16 143 920 euros | RCS Nanterre 803 812 593

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-14000047

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux

Adresse postale : 14, rue Roquépine, 75008 Paris | +33 (0)1 40 88 17 17 | contact@swen-cp.fr

www.swen-cp.fr